

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT CESSATION DE FONCTION
DES TITULAIRE ET SUPPLEANTS POUR LA REGIE DE RECETTES
AUPRES DU SERVICE CENTRE SOCIAL (RR 400-614)**

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

Vu la Décision municipale n°25/07 en date du 27 avril 2007 relative à l'institution d'une régie de recettes auprès du Service Centre Social,

Vu le Décret n°2022-1605 en date du 22 décembre 2022 portant application de l'Ordonnance n°2022-408 en date du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,

Vu l'Arrêté n°151-2019 en date du 1^{er} juillet 2019 portant nomination des régisseurs titulaire et suppléants de la régie de recettes auprès du Service du Centre Social,

Vu l'avis conforme du Comptable Public assignataire de la Commune de Pierrelaye en date 27 juillet 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Compte tenu de leur départ définitif de la collectivité, il est mis fin aux fonctions de titulaire et aux fonctions de mandataires suppléants de la régie de recettes auprès du Service Centre Social de : M. GAUTIER Yannick, Mme LEFEVRE Enora, Mme MORIZET Auriane.

Article 2 :

Monsieur le Maire de la Commune de Pierrelaye et Madame le Comptable Public assignataire de la Commune de Pierrelaye sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pierrelaye le 28 juillet 2023

Le Comptable Public

Maryline RAKOTOVAO

Le Maire



Michel VALLADE

